

Les mines au Cambodge

Les Cambodgiens et les Nations unies face à un risque sécuritaire majeur

CHRISTEL THIBAUT

LES ACCORDS DE PAIX signés à Paris en octobre 1991 avaient pour ambition de mettre un terme à la crise profonde qui agitait le Cambodge depuis la fin des années soixante. Les Nations unies ont alors mis en place une intervention de maintien de la paix sans précédent. L'APRONUC – Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge – fut chargée d'établir un cessez-le-feu entre les belligérants et dut engager le Cambodge sur la voie de la reconstruction. Cependant, bien que les conflits aient pratiquement cessé, des millions de mines non neutralisées polluent encore plus de la moitié du territoire. Celles-ci contrarient toute relation avec le sol – qu'elle soit symbolique ou vécue – et constituent un risque sécuritaire majeur dans la mesure où elles exercent en temps de paix une pression morbide permanente sur la population. Actuellement, les Cambodgiens n'ont toujours pas accès à l'ensemble de leur territoire pour des raisons de sécurité. Un risque de cette ampleur nous conduit donc à nous interroger sur certaines des réponses que les Cambodgiens et les Onusiens ont adopté – volontairement ou non – afin d'en réduire l'impact.

Les mines, nouvelles gardiennes du territoire

Héritage explosif et pratiques spatiales

Les troubles politico-militaires qui ont régulièrement agité le Cambodge depuis les années soixante-dix auraient entraîné la dissémination de 8 à 10 millions d'engins explosifs sur le sol cambodgien, sans que soit enregistrée la position des zones minées. Les mines non explosées sont donc demeurées en place, attendant leur victime bien que le calme soit revenu. Le paysage hérité de ces conflits reste désormais figé dans l'espace pour un temps plus ou moins long. Les mines tiennent généralement les Cambodgiens à l'écart de leur sol vivrier, de leurs parcours forestiers, de leurs lieux sacrés, réduisent leur mobilité, imposent une nouvelle géographie. Dans les régions minées, les relations qu'entretiennent traditionnellement les Cambodgiens avec le *Srok* (« pays » humanisé s'opposant au *Prey*, l'univers de la forêt), bien que toujours étroites, sont modifiées : les règles géomanciques ne peuvent être toujours suivies, les *neak ta* – génies qui peuplent le monde surnaturel des Khmers, bornent et protègent le *Srok* (A. Forest, 1992) – ne sont parfois plus honorés. Cependant, afin de ne pas rompre totalement ce lien avec le sol et la tradition,

nombre de Cambodgiens reviennent parfois sur des lieux dangereux parce qu'ils craignent davantage le ressentiment qu'ils pourraient susciter auprès d'esprits offensés que la présence rapprochée des mines. Il en est également ainsi de certains lieux sacrés. Entre 1970 et 1989, les temples du groupe d'Angkor – haut-lieu de la culture khmère – furent occupés par des groupes militaires khmers rouges et vietcongs. Après leur départ, les Cambodgiens de la province de Siem Reap n'ont pratiquement jamais cessé de venir se recueillir en ce lieu (en particulier à l'occasion de *tiôl tchnam thmey* – du nouvel an khmer) bien qu'il restât longtemps miné.

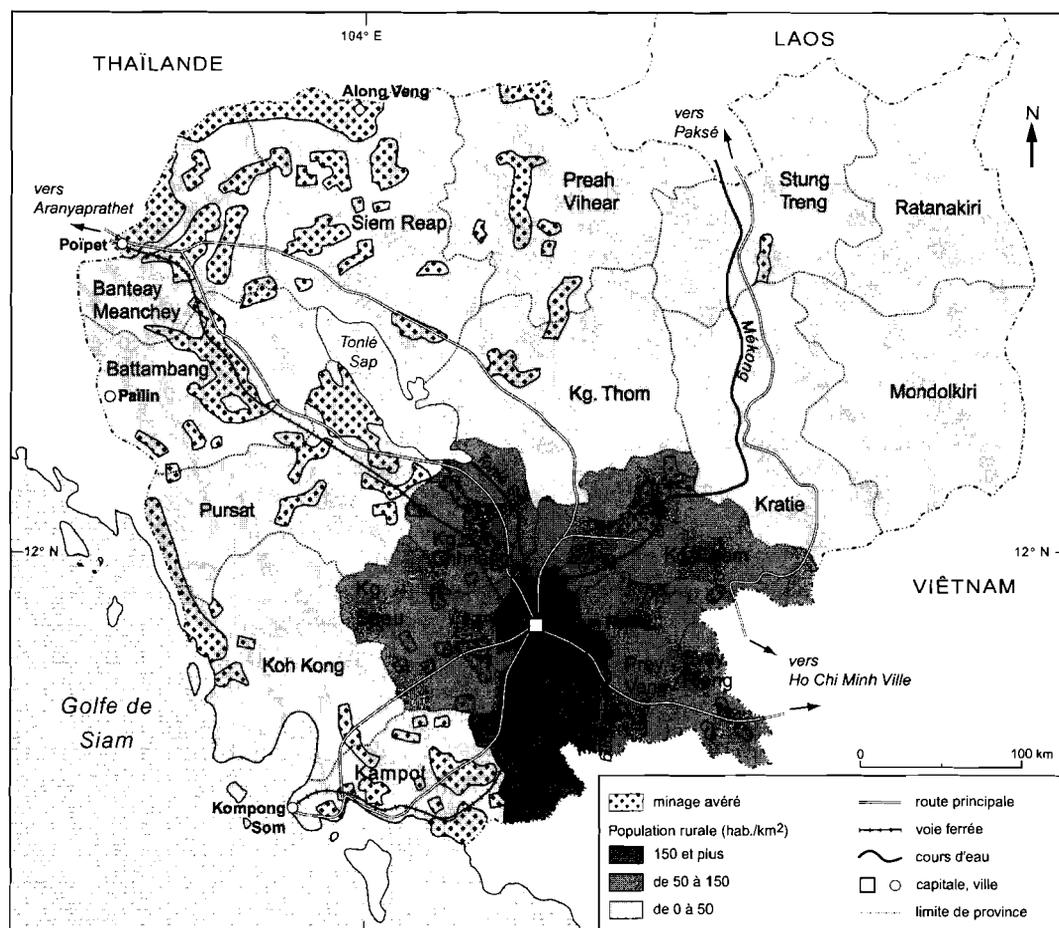
Le fardeau d'une société fragilisée

Avec près de 40 000 amputés pour 10 millions d'habitants (Asia Watch, 1992), le Cambodge présente une des plus fortes proportions au monde de personnes invalides. Le nombre de victimes décédées est bien plus élevé encore. La mine antipersonnel représente un élément essentiel de la « guerre psychologique ». Les séquelles physiques des victimes, l'omniprésence d'une menace invisible et aléatoire, exercent une forte pression sur l'ensemble d'une société déjà fragilisée par un génocide, une déstructuration culturelle profonde, d'incessants troubles politiques, des déplacements forcés de population et un redressement économique difficile. En se conjuguant, les drames individuels constituent un fardeau collectif mal vécu par la communauté. Dans la société cambodgienne, fondamentalement rurale, le rôle social de l'individu est en partie défini par son activité et par sa capacité de travail. Une personne infirme produit moins ou ne produit plus et seules la cellule familiale et l'étroitesse des liens communautaires peuvent permettre d'éviter un certain rejet social. La société cambodgienne, de tradition bouddhique, n'est guère moins tolérante à l'égard des personnes non valides que les socié-

tés occidentales. Ceci est en partie dû au fait que l'accident par mine est fréquemment perçu par les civils cambodgiens comme une sanction karmique résultant d'un déséquilibre entre les mérites acquis et les mauvaises actions passées. Il revêt la logique implacable d'un système binaire – 1 ou 0, risque maximal ou nul – car, à un pas près, la victime déclenche *elle-même* un accident souvent mortel, toujours très invalidant.

La prévalence du risque-mine

Les régions les plus affectées par les mines (voir figure) sont situées à l'ouest d'une diagonale orientée NO/SE. Les abords de la frontière khméro-thaïlandaise possèdent les densités d'engins explosifs les plus élevées et furent principalement minés en trois temps. Tout d'abord, les Khmers rouges protégèrent la périphérie de leurs positions stratégiques, les sites d'exploitation de ressources naturelles (en particulier les grumes des zones forestières de la province de Koh Kong et surtout les pierres précieuses de la région de Pailin – dont la vente en Thaïlande apportait les confortables subsides permettant la poursuite de leur action), les pistes d'exportation de ces productions, et limitèrent les possibilités de fuite des populations réfractaires. À partir de 1979, les Thaïlandais ont miné cette frontière afin d'endiguer le flux de réfugiés cambodgiens et de créer une zone tampon entre leurs provinces frontalières et le Cambodge. Puis, au début des années quatre-vingt, le gouvernement pro-viêtnamien de Phnom Penh décida de fermer la frontière en posant des mines et en édifiant un « mur de bambou » (murs-barrières munis de barbelés et flanqués de fossés piégés) dans le but d'isoler les sanctuaires de résistants, de limiter leurs possibilités d'approvisionnement depuis la Thaïlande, et de contrarier les mouvements massifs de fuite. Les axes de communication majeurs du pays furent au moins en partie minés : la route et la voie ferrée reliant Phnom



Densité de la population rurale cambodgienne par province et zones de minage avéré.

Sources : Recensement de la population (1) de 1962 (estimations pour 1968); et CMAC, Siem Reap, 1997.

Penh à Kompong Som – seul port maritime du pays, la route et la voie ferrée reliant la capitale à Poïpet – porte de la Thaïlande, la rive droite du Tonlé Sap – axe fluvial de circulation

entre le NO et le SE du pays, ainsi que la route principale conduisant à la frontière vietnamienne (Svay Rieng).

1. Le premier recensement de la population du Cambodge eut lieu en 1962. Le deuxième recensement fut effectué au mois de mars 1998, mais les résultats n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction de cet article.

La prévalence du risque-mine est également élevée au sein de la zone située entre l'arrière-pays peu peuplé, souvent montagneux, forestier (refuge des forces vives de la guérilla) et la grande plaine centrale (terrain d'élection des troupes gouvernementales) car elle fut le

théâtre des affrontements les plus intenses. La population de ces régions reste très exposée au risque-mine car elle est encore astreinte, pour cause d'insécurité, à une grande mobilité.

L'insécurité étant encore sensible localement, certains paysans isolés piègent quotidiennement les abords de leurs habitations et de leurs rizières ou bien les pistes d'accès de leur hameau. Paradoxe des mines : elles protègent également l'individu et le territoire.

La perception onusienne du risque-mine dans le cadre de l'opération de maintien de la paix menée au Cambodge : de la Miprenuc à l'Apronuc

Un risque sous-estimé, une prise de conscience progressive

À la suite de la signature des accords de paix, afin de définir le plan d'action de la phase opérationnelle de l'intervention onusienne – ou APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge, mars 1992 - novembre 1993), le Conseil de sécurité décida d'envoyer au Cambodge en novembre 1991 une mission d'étude – la MIPRENUC (Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge) – chargée d'apprécier au plus juste la situation politico-militaire, sociale, sanitaire et l'état des infrastructures du pays. Le mandat de la MIPRENUC ne prévoyait initialement qu'un programme de sensibilisation des populations locales au danger des mines et seule une équipe d'une vingtaine de militaires fut alors dépêchée sur place. Il faudra finalement attendre que l'opinion internationale exerce une forte pression sur les Nations unies, et surtout que le déploiement de la force militaire de l'APRONUC soit entravé par l'importance de la distribution et la densité d'engins explosifs, pour que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général – prenant alors pleinement conscience de la menace qui pesait sur la population cambod-

gienne – décident, en janvier et février 1992, d'élargir le mandat des Nations unies afin de mettre en place une unité du génie composée de plus de 2 000 hommes. Celle-ci fut non seulement chargée d'étendre le programme d'alerte au danger des mines, mais aussi d'entreprendre effectivement des opérations de déminage.

Les documents *officiels* des Nations unies (résolutions du Conseil de sécurité et rapports du Secrétaire général) ne permettent guère de déterminer dans quelle mesure ce risque-mine fut sous-estimé par méconnaissance des réalités du terrain ; ou bien, au contraire, s'il était correctement évalué par les instances compétentes préparant cette intervention au Cambodge, mais que celles-ci choisirent d'exclure cette responsabilité de leur mandat afin de réduire le cadre de leur intervention. Les Nations unies engageaient, en effet, simultanément en ex-Yougoslavie une opération de maintien de la paix (FORPRONU) d'une envergure et d'une complexité comparables, si bien qu'elles ne souhaitaient peut-être pas s'investir dans des opérations de déminage longues et coûteuses qui eussent dépassé le cadre strict de la dépollution des axes majeurs de circulation nécessaires au déploiement de la Force et au rapatriement des réfugiés depuis la Thaïlande – choisissant ainsi, dès le début, de s'en remettre ultérieurement aux nationaux pour les opérations de dépollution.

L'APRONUC dans l'impasse

Confrontée au refus systématique et obstiné de la partie du Kampuchea démocratique (Khmers rouges) de donner libre accès aux régions du nord et du sud-ouest du pays placées sous son contrôle, l'APRONUC n'a jamais pu mettre en œuvre la deuxième phase du cessez-le-feu telle que celle-ci était prévue par les Accords de Paris. Certains des principaux objectifs du processus de paix furent donc révisés à la baisse. La Force onusienne ne pouvant être

déployée sur l'ensemble du territoire cambodgien, le processus de regroupement, de cantonnement, de désarmement et de démobilisation d'au moins 70 % des effectifs militaires dut être purement et simplement suspendu afin de ne pas rompre l'équilibre régional établi par les forces armées des quatre parties cambodgiennes. Or, les Accords et les rapports du Secrétaire général stipulaient clairement que les démineurs civils devaient être recrutés parmi les militaires démobilisés fournis par les quatre factions. Il n'en fut rien : l'urgence sécuritaire était prégnante, le déroulement des opérations était défini mais il manquait les hommes nécessaires pour entamer une campagne de déminage de grande envergure, préalable indispensable conditionnant étroitement tant la sécurité des personnes que le succès à long terme de toute entreprise de réinstallation et de développement durable.

Le Cambodian Mine Action Centre (CMAC) fut créé en novembre 1992. Cette création fut déterminante mais cependant tardive si l'on songe à la gravité du problème : entre mars 1992 et mai 1993, le Cambodge dut absorber un flux de plus de 370 000 rapatriés qui devaient se redistribuer à l'intérieur du pays. Or, en septembre 1993, alors que l'intervention des Nations unies prenait fin, seulement 4,9 km² parmi les 3 000 km² à déminer en priorité avaient été nettoyés ! En dépit de l'extrême lenteur de ce type d'opérations, la population recouvre progressivement son espace de vie.

Le retour au pays : les Cambodgiens rapatriés de nouveau confrontés au risque-mine

La connaissance du risque-mine : le prix de l'expérience

Les Cambodgiens réfugiés en Thaïlande à partir de 1979 étaient pleinement conscients du danger que représentaient les engins explosifs

distribués sur leur territoire – qu'ils aient cherché à fuir *a posteriori* le sinistre régime khmer rouge ou le régime pro-viêtnamien qui lui succéda. Ils en furent bien sûr les victimes car les pistes qu'ils empruntèrent pour rejoindre la frontière thaïlandaise étaient densément minées. Cependant, certains d'entre eux contribuèrent à la distribution de mines alors qu'ils étaient abrités dans des camps. En effet, chacun des six camps situés à la frontière – parmi les sept camps officiels que compta la Thaïlande – était administré conjointement par l'UNBRO (United Nations Border Relief Operation) et l'une des trois factions de la Coalition opposée au régime de Phnom Penh (PKD, FUNCINPEC et FNLPK). Les factions exerçaient une forte pression politique sur « leur » population réfugiée et ainsi recrutaient dans ces camps les hommes qui entretenaient la guérilla au sein des zones situées à proximité de la frontière et placées sous leur contrôle. Les camps frontaliers comprenaient donc également nombre de militaires et de miliciens.

Les « personnes déplacées » de la frontière thaïlandaise

Contrairement aux personnes ayant résidé dans le camp de Khao I Dang (à partir de 1979), les Cambodgiens accueillis à la frontière thaïlandaise à partir d'octobre 1985 n'étaient pas placés sous la protection du HCR (Haut-Commissariat pour les Réfugiés). En tant que personnes déplacées, ils n'étaient pas éligibles par les services d'immigration des pays tiers susceptibles d'accepter sur leur territoire des réfugiés. Ces « déplacés-frontaliers » ne pouvaient qu'espérer un rapatriement rapide au Cambodge. Cependant, ce retour au pays ne présentait pas la même signification pour tous : certains avaient passé plus de six ans dans ces camps, d'autres y étaient nés et ne possédaient de leur territoire qu'une mémoire constituée, indépendante de leur propre expérience. Mais, pour tous, le lien symbolique les unissant au

Srok Khmer n'en était pas moins présent. Du « temps de Pol Pot », puis dans les camps, le fait de ne pouvoir honorer les *neak ta* – dont la représentation est toujours déposée en un lieu précis – fut souvent source de crainte et de culpabilité (J.-P. Hiegel, 1996).

Au regard de ces motivations, dans quelle mesure la perception du risque-mine a-t-elle influencé le choix des options de réinstallation proposées aux rapatriés par le HCR ?

Les Cambodgiens s'étaient posés la question de leur retour au pays en termes simples et pragmatiques : « rentrer chez soi » ou bien se résoudre à « être réinstallé dans un autre lieu ». Ils avaient conscience du danger encouru mais ils semblent l'avoir globalement intégré dans leur choix de réinstallation – quel que soit son impact futur.

Réinstallation des rapatriés et risque-mine

L'acceptabilité de ce risque relève davantage de l'histoire personnelle des individus (région d'origine, conditions de leur fuite, appartenance éventuelle aux fronts de « résistance », nombre de victimes dans leur famille, attachement à la terre...) que de facteurs plus rationnels tels que les mises en garde prodiguées par le CMAC. Certaines options de réinstallation ont placé les rapatriés dans une situation particulière vis-à-vis du risque-mine. Cependant, il ne s'agit pas d'une réponse définie par la réalité du risque car le danger encouru semble bien avoir été subordonné à la possibilité de retourner *chez soi* et de renouer les liens avec le *Srok*.

... Le risque contourné ? En théorie, l'impact du risque était pratiquement annulé lorsque les rapatriés acceptaient une somme d'argent pour s'installer dans des agglomérations urbaines, lorsqu'ils bénéficiaient d'un lopin en *phum thmey* (nouveaux villages) ou bien de 2 ha de terres cultivables. Ce dernier type d'installation aurait du être privilégié car il devait

permettre aux rapatriés de reprendre rapidement quelques activités agricoles. Mais les terres appropriées vinrent à manquer alors que moins du tiers des rapatriés était rentré au pays (ONU, septembre 1992). Les terres déjà allouées étaient d'ailleurs potentiellement dangereuses : considérées comme « *probablement pas minées* » (on notera la nuance avec inquiétude), elles n'avaient pas fait l'objet d'un déminage effectif (Nations unies, 1992a).

Le risque assumé : certains rapatriés ont préféré revenir sur leurs anciennes terres en espérant que d'autres ne les aient pas accaparées en leur absence. Ils ont bénéficié d'une aide humanitaire pendant quelques mois mais comme ils ne pouvaient attendre que les démineurs nettoient leurs terres avant de les remettre en culture, ils firent parfois appel à d'anciens soldats (généralement trop peu expérimentés) pour déminer leurs rizières.

... Le risque bravé : en dépit des mises en garde, certaines familles ont choisi de retourner dans leur région d'origine bien que celle-ci cumule problèmes sécuritaires, sanitaires, politiques, et soit trop excentrée pour bénéficier d'une aide humanitaire quelconque. Ce fut en particulier le cas de quelques régions du nord du pays encore soumises à l'influence de groupuscules khmers rouges.

De manière générale, compte tenu de la rareté de terres qui soient à la fois non minées et réellement cultivables, la réinstallation des rapatriés fut subie plus qu'elle ne fut choisie.

Même s'il apparaît que les Cambodgiens sont parfois contraints – afin de renouer les liens spirituels et nourriciers avec le sol – d'outrepasser le danger que constituent les mines, la stratégie de la terre brûlée menée sans discernement par les factions cambodgiennes prive les populations rurales d'une partie de leur

L'équilibre fragile

espace de vie et contrarie la réinstallation des personnes qui furent rapatriées depuis les camps de la frontière thaïlandaise. Comme le front de déminage ne progresse que lentement, certaines familles de rapatriés demeurent un temps dans un lieu qui reste « neutre » culturellement tant qu'il n'est pas intégré symboliquement au *Srok Khmer*. Invalidantes physiquement, invalidantes socialement, les mines antipersonnel continuent de faire payer aux Cambodgiens un lourd tribut. Le Cambodge est bien un pays en cours de relèvement mais sa population reste fragilisée par le danger – entre autres maux.

BIBLIOGRAPHIE

- Asia Watch & Physicians For Human Rights, 1992. *La guerre des lâches*. Handicap International, Lyon.
- Choulean (A.), 1986. *Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère*. Cedoreck, Paris, 351 p.
- Forest (A.), 1992. *Le culte des génies protecteurs au Cambodge*. L'Harmattan, Paris, 254 p.
- Hiegel (J.P), 1996. *Vivre et revivre au camp de Khao-I-Dang. Une psychiatrie humanitaire*. Fayard, Paris, 496 p.
- Nations unies, 1991. *Accords pour un règlement politique global du conflit du Cambodge*. Paris, le 23 octobre 1991.
- Nations unies, 1991-1992. *Rapport du Secrétaire général sur l'élargissement du mandat de la MIPRENUC*. S/23331, 30 décembre 1991, et additif S/23331/Add. 1, 6 janvier 1992.
- Nations unies, 1992a. *Rapport du Secrétaire général sur le Cambodge contenant son plan de mise en œuvre d'une Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), y compris les aspects administratifs et financiers*. S/23613, 19 février 1992 et additif, S/23613/Add. 1, 26 février 1992.
- Nations unies, 1992b. *Rapport du Secrétaire général sur l'APRONUC et la deuxième phase du cessez-le-feu*. S/24090, 12 juin 1992.
- Nations unies, 1992c. *Deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'APRONUC*. S/24578, 21 septembre 1992.
- Nations unies, 1995. *Résolution du Conseil de sécurité sur la MIPRENUC*. S/RES/728, 8 janvier 1992.
- UNHCR, 1995, Phnom Penh, 5 p.

